

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 27 Février 2025 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 48
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 8
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres absents : 3

Date de convocation :
21 février 2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250227-D2025-1-1-8aBis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
 Publication : 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Gestion des déchets – Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activités

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller</u> <u>suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			48		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			56		

M. Gilles FAUCON, Vice-président en charge des affaires liées aux ressources humaines et aux moyens généraux, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 1°

Conformément à l'article L313-1 de la loi susmentionnée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La direction des déchets et des déchetteries et le service financier continuent leur structuration sur l'année 2025 de manière à pouvoir assumer le changement de mode de financement du service de collecte des déchets.

Il est ainsi proposé de créer les emplois suivants :

1) Assistant administratif

Il est proposé de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'une année en tant qu'assistant administratif à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe.

Les missions de l'assistant administratif seraient notamment :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers en réalisant des statistiques sur les appels (nombre d'appels, type de demandes),
- Répondre aux usagers sur les demandes de niveau 1 (organisation du service sur le territoire, horaires...),
- Participer à l'impulsion et au développement d'actions d'amélioration de l'accueil,
- Assurer la gestion administrative : organisation de réunions, rédaction de compte-rendu,
- Participer à la création des contenus de communication, assurer leur diffusion via plusieurs canaux (newsletter, covering) et veiller à la mise à disposition d'une information pertinente et actualisée à destination des usagers (site internet, documentation, ...),
- Assurer la gestion des badges pour l'accès aux déchetteries et la distribution des sacs translucides via le logiciel Styx (activation, mise à jour, désactivation),
- Mettre à jour, au fil de l'eau, la base de données des usagers du territoire.

2) Assistants administratifs et financiers

Il est proposé de créer deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'assistants administratifs et financiers à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe, pour des besoins ponctuels liés à la mise en place de la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative).

Les missions de ces assistants administratifs et financiers seraient notamment :

- Mettre à jour la base de données comptables
- Gérer les modes de paiement des usagers, mettre à jour les coordonnées bancaires des usagers dans le logiciel en renfort du service déchets, procéder aux prélèvements en lien avec le comptable, suivre et mettre à jour les rejets
- Emettre des factures de redevance incitative (gestion des réclamations, mise à jour des fichiers, contrôle de la cohérence)
- Suivre les impayés et les relances de la trésorerie
- Réaliser le suivi et la facturation des dépôts des déchets des professionnels en déchèterie
- Mettre à jour et suivre des tableaux de bord
- Assurer les échanges avec la trésorerie : répondre aux demandes et transmettre les pièces complémentaires.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 février 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DE PROCÉDER** à la création :

- d'un emploi d'assistant administratif à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe pour une durée d'un an,
- de deux emplois d'assistant administratif et financier à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe pour une durée d'un an,

Ces emplois sont créés sur la base de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique au motif de l'accroissement temporaire d'activité.

- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	56	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau.

